

Canada Province de Québec  
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri  
Le 2 octobre 2018

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 2 octobre 2018, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

M. Noël Alexandre : Absent : Avise le directeur général lundi le 1er octobre 2018 qu'il a un cours en formation en mécanique le mardi 2 octobre 2018.

#### Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

269-2018

#### Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Considérant** que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**  
**Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.**

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Approbation des comptes
5. Comité de développement
6. Comité de la Famille et des Aînés
7. Règlement numéro 282 – Modification au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
8. Avis de motion et présentation du projet de modification du règlement numéro 229 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
9. Demande de commandite – Voisins de Kamouraska
10. Musée Régional de Kamouraska – Souper spectacle
11. Concert-bénéfice 2018 – Fondation André-Côté
12. Déclaration de conformité relative aux travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable
13. Modification au jeu de pétanque situé à l'ouest
- 14.. Représentation de la municipalité dans les comités – Appui de la municipalité aux bénévoles
15. Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec
16. Comité de partage

17. Souper Club Lions La Pocatière – Fondation de l'Hôpital
18. 17<sup>e</sup> Édition Roman Policier
19. Dépôt du rôle d'évaluation triennal 2019-2020-2021
20. Demande des loisirs – Halloween — Salle
21. Correspondance
22. Période de questions
23. Journée des Philippéens et Philippéennes
24. Compte de monsieur Florent Raymond
25. Lettre de félicitations au Service intermunicipal de sécurité d'incendie de Ville Saint-Pascal (53<sup>e</sup> colloque de l'ATPIQ)
26. Demande du Service de garde de l'école Saint-Philippe (Salle)
27. Tarifs du Lieu d'Enfouissement technique pour 2018 (Rivière-Du-Loup)
28. Redistribution des excédents – année 2017-2018 de CAUREQ
29. Ligue de balle donnée du Kamouraska (Champions 2018)
30. Levée de l'assemblée

270-2018 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 4 septembre 2018.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**  
**Et résolu unanimement** de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de septembre 2018, et ce, telles que présentées.

---

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 30 septembre 2018 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

271-2018 **Approbation des comptes**

**Administration générale**

Alexandre Noël	Conseiller	646.83 \$
Canadien National	Signaux lumineux	279.00 \$
Capitale assureur	Assurance collective	1 335.96 \$
Dufresne, Hébert etc...	Services juridiques	19 424.41 \$
Grossiste M.R. Boucher	Entretien réseau	1 848.67 \$
Jalbertech	Réparation lumière de rue	215.58 \$
Bell Canada	Service	411.51 \$
Bell Mobilité	Service	151.39 \$
Gaétan Bolduc	Pompe	5 177.85 \$
Hydro Québec	Centre	256.13 \$

	Lumières	429.15 \$
	Enseignes	89.55 \$
Leclerc Pierre	Déplacements, colloque	198.39 \$
Lizotte Frédéric	Déplacements	24.96 \$
Moisson Kamouraska	Contribution	20.00 \$
MRC Kamouraska	Mont-Noir	357.00 \$
Dionne Colette	Cuisine collective	58.39 \$
Dionne Nicole	Journée 16 sept., dépl.	279.69 \$
Hydro — Québec	Eaux usées	1 859.28 \$
	Maison de la culture	452.37 \$
Salaires	Septembre	20 110.98 \$
Agro-Enviro Lab	Analyse eaux usées	573.73 \$
Alarmes Clément P.	Contrat service	206.96 \$
Alim. Louis Grenier	Café-rencontre	9.34 \$
Alim. Lucien Dubé	Journée des Philippéens	141.98 \$
Aquarehab	Réparation valves	5 400.96 \$
Automation D'Amours	Honoraires	112.11 \$
Boulangerie St-Philippe	Journée des Philippéens	128.40 \$
Buro plus	Fournitures bureau	230.80 \$
Caillouette	Rép. eau potable	85.66 \$
Camille Dumais	Clôture à neige	101.39 \$
Conteneurs Verts inc.	Conteneur	2 055.18 \$
Équip. Patrick Bérubé	Rép. chemins	2 730.66 \$
Feuillages du Québec	Arbustes, fleurs	196.30 \$
Fonds inf. territoire	Mutation	4.00 \$
Gagné Marjolaine	Conciergerie	210.00 \$
Groupe Mario Bernier	Rebus asphalte	1 271.57 \$
Groupe Dynaco	Quincaillerie	81.69 \$
HLM	Participation	442.00 \$
Base 132	Journal (2 mois), plaque	410.46 \$
Landry Raynald	Vitres	45.00 \$
Le Placoteux	Rôle triennal	104.63 \$
Mallette	Honoraires	546.13 \$
MRC	Courrier recommandé	10.80 \$
Produits Unique	Chlore, nappe	129.17 \$
Site d'enfouissement	Remb. TPS + TVQ	5 185.21 \$
Tabagie Lunic	Fournitures bureau	94.41 \$
Vaillancourt Émie	Formation	65.44 \$
Ville St-Pascal	Matières résiduelles	7 007.84 \$
Weed man	Contrôle végétation	<u>287.50 \$</u>

**Total 81 496.41 \$**

**Solde dans EOP : 360 265.93 \$**

**Solde dans EOP – Avantages 3 599.51 \$**

**Site d'enfouissement**

Hydro-Québec	Électricité	35.12 \$
Weed Man	Contrôle végétation	446.00 \$
Mun. St-Philippe	Gestion, entretien	<u>30 000.00 \$</u>

**Total 30 481.12 \$**

**Solde dans EOP : 188 293.50 \$**

**Solde dans EOP – Avantages 102 937.64 \$**

**Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le**

**solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.**

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Et résolu unanimement** que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

272-2018 **Comité de développement**

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, informe les membres du conseil que suite à la « Journée des Philipéens et Philipéennes » des citoyens ont inscrit leurs noms pour faire partie du comité de développement et pour le comité des Fêtes du 150<sup>e</sup>

**Concernant le** comté du 150<sup>e</sup>, une rencontre devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

**Concernant le** comité de développement, les personnes ci-dessous ont accepté de faire partie du comité.

**Il est proposé par : Monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que :** le conseil accepte la nomination des personnes suivantes pour former le nouveau comité de développement : Messieurs Jean-Marie Michaud, Alain Castongay, Marco Lizotte, Gilles Desjardins et Réjean Desjardins.

273-2018 **Comité de la Famille et des Aînés**

Remis à la prochaine séance.

274-2018 **Règlement numéro 282 – Modification au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri**

**Attendu que** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

**Attendu que** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

**Attendu que** conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

**Attendu que** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 4 septembre 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement tenu le 4 septembre 2018 ;

**Attendu que,** conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 4 septembre 2018;

**Attendu que** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 4 septembre 2018;

**Attendu que** la lecture dudit règlement a été faite en séance du conseil et que des copies ont été mises à la disposition des contribuables;

**En conséquence,**

**Il est proposé par : M. Roland Lévesque**

**Et résolu à l'unanimité qu'**Il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 OBJET**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles doivent guider la conduite des employés.

#### **ARTICLE 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, joint **l'ANNEXE « A »** modifié;

#### **ARTICLE 4 PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix(10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général/secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

#### **ARTICLE 5 ABROGATION**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant un sujet visé par le Code.

#### **ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Le projet de règlement ainsi que le projet de Code d'éthique et de déontologie ont été remis à tous les employés municipaux. Une

rencontre de travail a eue lieu le 5 septembre à 9 h avec tous les employés municipaux.

Frédéric Lizotte, maire

Pierre Leclerc, sec.-trésorier

275-2018 **Avis de motion et présentation du projet de modification du règlement numéro 229 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Monsieur Gaston Roy, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente de la modification du règlement numéro 229 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et est présenté un résumé du projet de règlement numéro 283.

276-2018 **Demande de commandite – Voisins de Kamouraska**

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que :** les membres du conseil allouent un montant de 50 \$

277-2018 **Musée Régional de Kamouraska – Souper spectacle**

La municipalité ne participera pas à cette activité.

278-2018 **Concert-bénéfice 2018 – Fondation André-Côté**

**Il est proposé par : Monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que :** le conseil fasse l'achat de deux (2) billets au coût de 30 \$ par billet.

279-2018 **Déclaration de conformité relative aux travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable**

Les membres du conseil désirent regarder la possibilité de desservir en aqueduc et égouts de nouvelles rues dans la municipalité et ont demandé au directeur général de s'informer de la procédure.

Le directeur général a remis aux membres du conseil une copie du document et les informe qu'un ingénieur devra être engagé pour compléter ce formulaire et les autres étapes.

280-2018 **Modification au jeu de pétanque situé à l'ouest et installation de la clôture sur le belvédère**

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que :** le conseil accepte de faire les modifications au jeu de pétanque et l'installation de la clôture sur le belvédère.

281-2018 **Représentation de la municipalité dans les comités – Appui de la municipalité aux bénévoles**

**Considérant que** les bénévoles qui s'impliquent dans les comités sont souvent les mêmes;

**Considérant que** ces mêmes bénévoles commencent à montrer des signes de fatigue;

**Considérant que** les derniers événements suite aux élections municipales ont beaucoup ébranlé le bénévolat;

**Considérant que** le bénévolat est les poumons d'une communauté;

**Considérant que** la communauté a besoin de bénévoles variés, motivés et disponibles;

**Considérant qu'**il est important pour la Municipalité d'avoir un milieu dynamique, convivial et accueillant;

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que :** le conseil s'engage, dans la mesure du possible à protéger et à soutenir les bénévoles contre toutes attaques personnelles ou autres qu'ils auraient à subir en lien avec leurs implications.

282-2018 **Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec**

Pour faire suite à la lecture du document par le directeur général.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que :** le conseil accepte de renouveler son adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2019 à 2021, au coût de 784 \$.

283-2018 **Comité de Partage**

Pour faire suite aux explications,

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que :** le conseil accepte d'adhérer au Centre Accueil-Partage du Kamouraska, au coût de 300 \$ par année.

284-2018 **Souper Club Lions La Pocatière – Fondation de l'Hôpital**

La municipalité ne participera à cette activité.

285-2018 **17<sup>e</sup> Édition Roman Policier**

La municipalité ne participera à cette activité.

286-2018 **Dépôt du rôle d'évaluation triennal 2019-2020-2021**

Le directeur général informe les membres du conseil et les contribuables présents que le nouveau rôle d'évaluation a été déposé et que ceux qui le désirent peuvent s'informer à la municipalité pour connaître leur nouvelle évaluation.

287-2018 **Demande des loisirs – Halloween – Salle**

Pour faire suite à la lecture des deux (2) demandes et des explications de madame Kristina Lévesque.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que :** la municipalité accepte de louer gratuitement la salle le 31 octobre 2018 pour la tenue d'une fête de l'Halloween et qu'un montant de 250 \$ soit alloué pour l'achat de bonbons et décorations.

288-2019 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Caisse du Centre Kamouraska : Accusé réception résolution guichet
- Municipalité St-Denis – Appui guichet
- Association pulmonaire Québec : 3<sup>e</sup> Campagne
- Bibliothèque « Claude-Bécharde » : Remerciements
- Fondation-Jeunesse Côte-Sud : Souper bénéfique

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

289-2018 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

290-2018 **Journée des Philippéens et Philippéennes**

Le directeur général informe le conseil qu'il y avait 150 personnes d'inscrites pour cette activité qui a été très appréciée par les gens présents. Nous avons accueilli dans notre communauté 2 bébés, 1 nouvelle famille et 4 nouveaux commerces. Des félicitations sont adressées à Mesdames Nicole Dionne et Émie Vaillancourt pour l'organisation de cet évènement.

291-2018 **Compte de monsieur Florent Raymond**

Suite à la lecture du compte transmis par monsieur Florent Raymond au montant de 144 \$ pour 12 heures et la fourniture de gaz et d'outils.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement qu' :** un montant de 5 \$ soit alloué pour la fourniture du gaz.

292-2018 **Lettre de félicitations au Service intermunicipal de sécurité d'incendie de Ville Saint-Pascal (53<sup>e</sup> colloque de l'ATPIQ)**

La Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri félicite de Service intermunicipal de service d'incendie de Ville Saint-Pascal pour les prix « Triangle Jaune et Triangle Rouge » qu'ils ont reçus lors du 53<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec, tenu les 13 et 14 septembre dernier. Une lettre de félicitations leur sera transmise.

293-2018 **Demande du Service de garde de l'école Saint-Philippe (Salle)**

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que :** la salle soit prêtée gratuitement le 5 octobre 2018 pour l'organisation d'une journée pédagogique.

294-2018 **Tarifs du Lieu d'Enfouissement technique pour 2018 (Rivière-Du-Loup)**



**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement :**

- Que la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri accepte les tarifs de 2018 tels que proposés par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 27 septembre 2017. Coût : 76 \$/t.m. + redevances d'élimination qui s'appliquent en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles du gouvernement du Québec;
- Que la municipalité informe la Ville de Rivière-du-Loup qu'elle est en accord avec le principe de restreindre l'accès aux propriétaires de remorque domestique qui utilisent fréquemment le Lieu d'enfouissement et que ledit propriétaire devra être autorisé par la municipalité à déverser le contenu de sa remorque. Ceci afin d'éviter les pratiques récurrentes de certains propriétaires;
- Que la municipalité demande que la facturation soit faite directement au propriétaire de la remorque par le Lieu d'enfouissement plutôt que de transmettre la facture à la municipalité.

295-2018 **Redistribution des excédents – année 2017-2018 de CAUREQ**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte informe le conseil qu'un montant de 1 710.97 \$ a été redistribué à notre municipalité.

296-2018 **Ligue de balle donnée du Kamouraska (Champions 2018)**

La municipalité tient à féliciter les Recrues de Saint-Philippe, Champions 2018 de la Ligue de balle donnée du Kamouraska.

297-2018 **Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Et résolu unanimement que :** la présente séance soit levée à 21 h 10.

---

Frédéric Lizotte,  
Maire

---

Pierre Leclerc  
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.